



SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Fax : 03 90 22 13 16
Mail : snu67@snuipp.fr
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>



Madame l'Inspectrice d'académie-DASEN,

le bilan de cette rentrée commence par un rappel des objectifs : « le premier degré constitue une priorité gouvernementale ». La réalité du terrain nous le démontre chaque jour, les belles annonces ne sont jamais suivies d'effets. Avec la politique d'austérité, le gouvernement poursuit sa logique libérale. Dès lors, la préoccupation dominante n'est pas l'Education mais la réduction des coûts.

Les quelques créations de postes ont à peine absorbé la hausse démographique. Pour l'amélioration des conditions de scolarisation des élèves et des conditions de travail des enseignants, il faudra attendre, encore, toujours... jusqu'à la Saint Glin-Glin ?

Vous prétendez répartir les emplois équitablement et conformément aux priorités nationales. Pourtant, le nombre de classes bilingues continue d'augmenter, avec parfois des effectifs ridiculement bas quand, dans le même temps, la maternelle Reuss, située en ECLAIR perd un poste du fait de la scolarisation des moins de trois ans. Et la liste est longue des écoles attendant désespérément une ouverture qui permettrait un meilleur accueil des élèves et moins de souffrance pour les enseignants.

Et certaines d'entre elle sont en éducation prioritaire... Un des critères départementaux pour la nouvelle classification en éducation prioritaire est le taux d'élèves en retard en sixième, en remplacement du taux d'enfants vivant en ZUS. Comment prendre une telle référence au sérieux alors qu'on nous martèle que les redoublements sont trop coûteux et qu'il faut impérativement y renoncer ? Alors que d'une circonscription à l'autre, la tolérance à l'égard des maintiens n'est pas la même ? Admettre ce critère au détriment de celui de l'habitation en ZUS condamne les enfants du Port du Rhin par exemple à ne jamais prétendre être prioritaires.

Le SNUipp-FSU67 prend note de l'augmentation quantitative de la prise en charge des élèves en situation de handicap. Toutefois, la question de la formation et de la qualification des AVS reste d'actualité. On peut considérer que le CDI pour les AED représente une petite avancée pour ces personnels. Il n'en reste pas moins que leur temps de service réduit et leur rémunération ridicule ne leur permettront pas un train de vie raisonnable. Et au final, comme tout se met en place à moyens constants, les élèves arrivent dans des classes chargées dont les enseignants, non formés, feront ce qu'ils pourront. Peut-on considérer qu'il s'agit alors d'une inclusion de qualité ?

Pour la direction d'école, la circulaire ministérielle concernant la simplification des tâches est parue au BO. Elle reprend nombre de points soulevés par le SNUipp-FSU. Nous vous demandons donc de fixer rapidement une date pour qu'un groupe de travail départemental se réunisse. Écrasés de tâches envahissantes très éloignées des besoins des écoles, les directrices et directeurs sont impatients de connaître les contours de la simplification administrative promise.

Quant à La réforme des rythmes elle s'est généralisée à marche forcée. Elle ne s'appuie sur aucune étude sérieuse concernant la réalité des rythmes des enfants et elle fait semblant d'ignorer les difficultés des acteurs locaux. Force est de constater que si elle n'est caractérisée ni par une réussite formidable ni par le chaos généralisé, les écoles vivent une grande diversité de situations, diversité synonyme d'inégalités. La fatigue accrue des enseignants, bien réelle, est niée ou traitée par le mépris. Le surcoût généré (garde d'enfants le mercredi en plus des 4 autres jours, trajet supplémentaire) ne sera pas honoré pas plus que les heures supplémentaires imposées par les sorties l'après-midi. Comment s'étonner alors que 3 professeurs des écoles sur 4 estiment que cette réforme a un impact négatif sur leur vie tant professionnelle que

personnelle et qu'elle n'améliore en rien les résultats des élèves ? Quant aux propos hasardeux de madame la Ministre sur l'avance que cela procurerait aux élèves en matière d'apprentissage, le SNUipp-FSU67 ne peut que s'en indigner. Il serait bon que le ministère se dote d'outils d'analyse sérieux.

Le cadre imposé par cette loi a conduit à un éclatement de l'unité de l'organisation du service public d'éducation et si le respect des obligations de service des ZIL et des collègues sur postes fractionnés pose d'ores et déjà problème, c'est au bout du compte le statut des professeurs des écoles qui se trouve sur la sellette.

Nous avons donc deux questions aujourd'hui :

- Quel dispositif vous permettra de suivre les effets de la réforme sur les apprentissages des élèves ?
- Quel dispositif vous permettra de suivre les effets de la réforme sur l'organisation du service public d'éducation ?

Quoi qu'il en soit, le SNUipp-FSU ne se satisfera jamais de l'institutionnalisation des inégalités sur le territoire qui foule aux pieds les valeurs de l'école républicaine. Les décrets Peillon et Hamon qui affaiblissent le service public d'éducation doivent être entièrement ré-écrits.

Notre école, malgré l'investissement de ses personnels enseignants, n'a plus les moyens de répondre aux difficultés des élèves du XXI ème siècle. Le SNUipp-FSU porte toujours l'ambition de la réussite pour tous. Des solutions existent, il manque juste le courage de décider de les mettre en œuvre. Au delà des annonces médiatiques, l'école doit redevenir un investissement d'avenir et non pas une charge pour la société.

Pour les élu-es du SNUipp-FSU67

Catherine Le Duff, co-secrétaire départementale.